



Les reconnaissances opérationnelles

Objectifs

- Assurer le recensement, la présence et la disponibilité de tous les PEI opérationnels.
- Connaître les particularités d'implantation des PEI.

Périodicité

- **Annuelle.**

Procédure



- L'utilisation du logiciel de gestion départemental des PEI est requise (préparation des tournées),
- Avant toute réalisation de reconnaissances opérationnelles, chaque chef de centre devra préalablement informer le maire ou le président de l'EPCI et les propriétaires des dates de passage 4 mois avant,
- Les reconnaissances opérationnelles sont visuelles (**sans manipulation du réseau**) et portent sur les points suivants :
 - L'implantation,
 - Les abords,
 - L'accessibilité aux engins de lutte contre l'incendie,
 - Les essais des dispositifs d'aspiration fixe,
 - La présence et la hauteur d'eau (pour les réserves incendie naturelles ou artificielles)
 - La signalisation,
 - La numérotation,
 - La couleur,
 - Les anomalies visuellement constatées.
- Une fois les reconnaissances opérationnelles terminées, les CIS intègrent les informations relevées sur le terrain dans la base de données informatisée,
- Les informations font l'objet d'un envoi automatique par messagerie électronique auprès du service public de la DECI, du maire ou du président de l'EPCI. Celui-ci est chargé d'en informer le propriétaire pour les PEI privés,
- **En l'absence de données relatives aux contrôles techniques de mesures ou datant de plus de 3 ans**, le SDIS, après information et accord du propriétaire, du service public de la DECI ou du maire ou du président de l'EPCI **pourrait être amené à manipuler le réseau afin de s'assurer de la montée de l'eau dans le corps l'hydrant. Cette vérification ne peut se réaliser qu'avec la non opposition du propriétaire ou service public de la DECI ou du maire ou du président de l'EPCI.**



- À la charge du SDIS pour les PEI publics ou privés.
- Il est recommandé de réaliser les reconnaissances opérationnelles conjointement aux opérations de maintenance et /ou avec les contrôles techniques.

Vous trouverez ci-après, pour information, la chronologie annuelle des reconnaissances opérationnelles réalisées par le SDIS.

Chronologie annuelle des reconnaissances opérationnelles

